

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION – VENTE

Prix supérieur à 600.000 € , 5% TTC du prix
Prix compris entre 300.000 € et 600.000 €, 6% TTC du prix
Prix inférieur à 300 000€, honoraires fixes 20 000€
Parking/garage/cave, 12% TTC du prix

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10€ m² ; Honoraires à la charge du locataire : 10€ m²

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Honoraires à la charge du bailleur: 3€ m² ; Honoraires à la charge du locataire: 3€ m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8.4% TTC sur les encaissements.